

Discours

du Président en exercice du Conseil,

M. Gaston THORN,

devant la XXXVème Assemblée générale des Nations Unies

---

(New-York, le 23 septembre 1980)

M. Le président,

Le Luxembourg exerçant la présidence du conseil de ministres de la communauté européenne ainsi que la coopération politique européenne pendant le second semestre de la présente année, j'ai l'honneur de m'adresser à cette assemblée au nom des neuf pays de la communauté européenne.

au moment d'entamer les travaux de la 35ème assemblée générale de l'o.n.u., je suis particulièrement heureux de vous apporter les très sincères félicitations des neuf pays membres de la communauté européenne à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session.

Personnellement, j'éprouve un plaisir tout particulier de voir une personnalité de votre envergure investie de la confiance unanime de la communauté internationale. ayant eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de travailler avec vous et d'apprécier tant vos qualités professionnelles que personnelles, je suis convaincu que votre engagement au service des idéaux qui sont ceux que nous tous ici rassemblés partageons, augure favorablement des travaux de cette 35ème session de l'assemblée générale.

à tous nos vœux de succès, je joins d'ores et déjà notre assurance d'une collaboration franche et soutenue.

je me permettrai également d'adresser mes plus chaleureuses félicitations et toute mon admiration au président sortant, s.e. m. salim ahmed salim, pour l'extraordinaire maîtrise et l'efficacité avec laquelle il a dirigé non seulement les travaux de la 34ème assemblée générale, mais encore ceux des trois sessions spéciales et d'urgence, que nous avons connues au cours de l'année.

je ne voudrais pas manquer de relever enfin les mérites et les efforts inlassables de notre secrétaire général, que nous encourageons vivement à persévérer dans cette noble tâche qui consiste à concilier, pour le plus grand bien de nous tous, les intérêts souvent divergents au sein de cette organisation.

L'admission de nouveaux membres au sein de notre organisation est toujours pour nous un motif de nous rejouir de ce que nous approchons encore un peu plus de notre but commun, qui est l'universalité.

il y a quelques semaines à peine, lors de la 11ème session extraordinaire de l'assemblée générale, le zimbabwe est venu se joindre à nous. or, aujourd'hui, nous voyons avec une profonde satisfaction, st vincent et grenadines prendre place dans notre enceinte. nous sommes convaincus que ce nouveau membre contribuera pleinement à la réalisation de nos idéaux communs.

au nom des neuf pays membres de la communauté européenne, je tends une main fraternelle à St Vincent et Grenadines, et je tiens à les assurer de notre pleine et entière collaboration.

Le débat général dans cette enceinte est l'occasion pour toutes les délégations de définir leur position dans la situation présente du monde par rapport au passé et, également, par rapport à ce qui les attend à l'avenir.

Parfois nous pouvons avoir tendance à préférer les coupures nettes aux évolutions diffuses et lentes.

L'année qui vient de s'écouler depuis l'automne 1979 n'a certes pas manqué d'événements importants. Pourtant ce ne sont probablement pas des événements isolés qui ont marqué de manière déterminante les relations internationales dans le monde. Le caractère essentiel nous paraît être la nécessité d'apporter des réponses adéquates aux problèmes nouveaux qui se posent, tant dans le domaine politique que dans les domaines économique et social. Ce processus qui ne se fait pas sans heurts se poursuit inéluctablement.

Il s'agit de la perception de plus en plus généralisée de l'interdépendance des États dans le monde, de la nécessité vitale pour eux d'accroître et d'améliorer leur coopération.

Face à cette interdépendance, dont il faut tenir compte dans la réalité quotidienne des relations internationales, nous devons adopter une double voie: la première, brutale et indigne de l'homme civilisé, consisterait à nous dégager de notre propre dépendance en rendant d'autres dépendants de nous et de notre bon vouloir. L'histoire du monde, depuis la deuxième guerre mondiale, nous enseigne que cette voie est sans issue et ne devrait plus s'appliquer à l'avenir.

L'autre voie est celle de la recherche de solutions négociées. Elle se propose de concilier dans le respect des principes de la charte des Nations Unies les intérêts essentiels et légitimes de chacune des parties. Acceptée librement par celles-ci elle est la voie que nous nous efforçons de suivre au sein de cette organisation.

C'est également la voie que les neuf ont choisie d'emprunter au sein de la communauté européenne. Par son existence même, la communauté a démontré qu'il est possible de créer une union de plus en plus étroite entre des peuples et des pays qui étaient déchirés dans le passé par des guerres sanglantes.

Le fait que les neuf vont devenir dix au début de l'année qui vient, par l'admission de la Grèce, en attendant d'accueillir également l'Espagne et le Portugal, illustre notre ouverture, qui se traduit également par notre collaboration avec d'autres états et groupements d'états. A titre d'exemple, je voudrais rappeler à ce sujet la signature de la convention de Lomé II qui regroupe les neuf, ainsi que 59 états d'Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique, et la signature d'un accord de coopération avec les pays de l'ANSEA au cours de l'année écoulée.

En ce qui concerne les problèmes économiques mondiaux, la Communauté entend apporter une contribution qui soit à la mesure de ce que son potentiel et son idéal lui imposent. Elle s'efforce de faire face résolument aux problèmes qui sont les siens, et ce dans l'intérêt de la Communauté internationale toute entière.

- face au ralentissement des taux de croissance qui risque, en 1980, d'être très marqué dans les régions industrialisées, la Communauté est déterminée à contribuer au renforcement d'un système commercial international ouvert et multilatéral. Elle souhaite notamment que tous les problèmes qui peuvent se poser dans ses rapports avec ses partenaires puissent recevoir des solutions conformes au contenu et à l'esprit des résultats des récentes négociations commerciales multilatérales.

- La Communauté européenne est engagée dans une action résolue pour réduire la dépendance de son économie à l'égard de la consommation pétrolière.

Son action se fonde tout d'abord sur la recherche d'une croissance économique qui soit accompagnée d'une croissance considérablement moins rapide de la consommation énergétique par la voie de la réalisation d'économie d'énergie. De sérieux progrès sont d'ores et déjà perceptibles dans cette direction.

concretisant d'autre part l'engagement de limiter rigoureusement son appel aux ressources mondiales de petrole, la communaute europeenne a fixe une limite a sa consommation petroliere a la fin de cette decennie. pour atteindre cet objectif, de nombreuses actions de remplacement du petrole par d'autres sources ont ete engagees. cet ainsi que, dans le domaine de la production d'electricite, aucune nouvelle centrale a petrole ne sera construite. l'energie nucleaire et le charbon prennent progressivement la place occupee precedemment par le petrole. dans ce cadre, la communaute attache une grande importance a developper des conditions de securite optimales pour la population. cet abandon du petrole dans la production d'electricite est accompagne par un remplacement progressif du petrole dans l'industrie et dans les usages domestiques. d'autre part, la conversion du charbon en petrole et gaz synthetique est activement encouragee. les investissements pour le developpement des sources renouvelables comme l'energie solaire et l'energie geothermique, ainsi que pour des recherches a plus long terme sur la fusion thermonucleaire completent l'eventail des efforts internes de la communaute.

tous les problemes que je viens d'evocuer depassent la seule echelle regionale de la communaute. ils sont par ailleurs etroitement lies a l'autre grand probleme qui se pose au plan mondial, et qui est celui du developpement et de la restructuration des relations economiques internationales. monsieur le president,

j'ai eu l'occasion de preciser clairement les vues de la communaute a l'egard des problemes nord/sud au debut de l'assemblee generale extraordinaire consacree aux problemes du developpement qui vient de terminer ses travaux. je n'y reviendrai donc pas.

je crois cependant necessaire de rappeler brievement la position de la communaute et de ses etats membres face aux resultats de cette assemblee generale :

si, sur le plan technique, celle-ci n'est pas parvenue a un accord complet, il est indiscutable que, sur le plan politique elle a reconfirme que, dans ces circonstances extremement difficiles que traverse actuellement la communaute internationale le dialogue nord/sud est plus que jamais necessaire pour assurer la stabilite des relations internationales et repondre aux imperatifs du developpement.

.../...

La Communauté se félicite de ce qu'il a été possible de mettre au point un texte acceptable pour tous en ce qui concerne la nouvelle stratégie internationale du développement, et elle considère ceci comme un succès certain. Il appartient à la présente assemblée générale d'approuver formellement ce texte. Ainsi les orientations et les approches qu'il contient ne manqueront pas d'inspirer l'action des États membres et des institutions de la Communauté dans le cadre de leur politique de développement.

En ce qui concerne les négociations globales, je tiens à réaffirmer ici très nettement:

- l'attachement de la Communauté aux négociations globales.
- sa disponibilité à poursuivre dès que possible les discussions dans un esprit positif.
- et son espoir de parvenir à un consensus sur les procédures et l'ordre du jour au cours de la présente assemblée générale.

Après avoir évoqué la situation de crise économique dans le monde, permettez-moi d'aborder un sujet qui tient particulièrement à cœur aux neufs, et qui est celui de la défense des droits de l'homme. En effet, dans les États de la Communauté européenne, les citoyens bénéficient d'un système politique qui garantit les libertés fondamentales, il est donc normal que ses citoyens s'intéressent au sort de ceux à qui ces libertés sont refusées. Les droits de l'homme, selon nous, comprennent à la fois, et de manière indissolublement liée, le droit à l'intégrité de la personne humaine, le droit de bénéficier des libertés civiles et politiques ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels. Nous sommes convaincus que les droits de l'homme sont un élément important des relations internationales. La paix et la stabilité dans le monde sont en effet mieux sauvegardées des lors qu'elles sont basées sur le respect des droits des individus et que les changements et adaptations nécessaires se font par l'expression de la volonté de ceux qui sont directement concernés. Le droit à l'autodétermination constitue certainement une donnée essentielle de la vie internationale et les neuf tiennent à réaffirmer leur attachement à ce principe.

Les neuf regrettent les nombreuses violations des droits de l'homme, qu'il s'agisse d'internements abusifs, de la torture, de la disparition de personnes ou de la persecution des defen- seurs des droits de l'homme. permettez-moi d'insister plus partivaaxbmne humaine, a savoir le droit des personnes a vivre norma- lement dans leur patrie. malheureusement, ce droit a ete mal- mene bien souvent et la necessite de chercher rbjuge en dehors de sa patrie a toujours existe malgre les efforts des nations unies. La creation d'un haut commissariat pour les refugies illustre cette triste realite. mais au cours de l'histoire recente des relations internationales, nous avons ete temoins d'un phenomene d'exode en masse, qui touche des groupes entiers de la population a qui une emigration est im- posee. on ne peut pas justifier de tels exodes en pretextant que le depart de milliers de citoyens est volontaire, alors que ce sont les conditions de vie insupportables imposees a une minorite ou encore purement et simplement de la re- pression qui sont a son origine.

de L'avis des neuf, ces evenements constituent une viola- tion des droits humains les plus fondamentaux. en plus, une telle politique viole les droits des pays voisins en leur imposant une charge souvent écrasante qui met en peril leur equilibre et porte de ce fait atteinte a leur souve- rainete.

Les neuf continuent a s'opposer activement a ces pratiques parce qu'ils estiment que ce moyen de poursuivre une politique doit etre endigue et elimine.

non contents de condamner cet etat de choses, ils ont consen- ti des efforts considerables pour venir en aide a ces popu- lations deracinees. cette aide a eu lieu tant sur base indi- viduelle qu'au moyen du budget de la communaute europeenne. Les neuf esperent qu'autant de gouvernements que possible ap- porteront leur contribution a cet effort, qui ne saurait ce- pendant etre qu'un pis-aller. il incombe avant tout aux gouvernements responsables de ces tragedies humaines d'y mettre fin.

Les neuf restent attaches a la detente qu'ils considerent comme globale et indivisible. Les evenements en afghanistan ainsi que les violations repetees des droits de l'homme par certains pays n'ont pas manque d'influencer d'une maniere negative la situation de la detente et partant du processus de la conference sur la securite et la cooperation en europe que les neuf continuent de considerer comme tres important.

La reunion de madrid, nouvelle etape de ce processus apres celle de belgrade en 1977/1978, va commencer ses travaux dans six semaines dans un climat international qui sera loin d'etre favorable. ce fait ne decouragera pas les neuf de faire tout leur possible pour contribuer a sa reussite qui, selon eux, dependra des deux conditions suivantes :

- tous les etats signataires devront etre prêts a participer a une discussion franche et approfondie sur le respect des principes de l'acte final et la mise en oeuvre de ses dispositions.
- ces memes etats devront par ailleurs faire preuve de l'authentique volonte politique de prendre part a l'examen de propositions destinees a ameliorer d'une facon concrete et substantielle l'application des dispositions de toutes les conceptions de l'acte final.

de l'avis des neuf, les taches du desarmement nucleaire aussi bien que conventionnel doivent continuer de figurer parmi les toutes premieres priorites de notre organisation.

a cet egard, le consensus qui s'est degage sur les resultats de la premiere session extraordinaire de l'assemblee generale consacree au desarmement en 1978 a constitue un element positif. le document final adopte a cette occasion doit continuer a guider nos travaux.

Les deliberations de la commission du desarmement presentent un incontestable interet dans cette perspective. Les recommandations adoptees par cette commission pourront certainement fournir une contribution utile a nos travaux.

Les neuf se felicitent, d'autre part, de l'accord qui s'est degage a geneve lors de la session de printemps du comite de desarmement, sur la creation de quatre groupes de travail.

nous estimons que les travaux de ces groupes doivent permettre au comite de progresser dans la voie de negociations, notamment en ce qui concerne l'importante et difficile question de l'interdiction de la production et du stockage des armes chimiques.



par ailleurs, Les neuf voudraient saluer la conclusion des travaux du groupe des experts gouvernementaux charges d'assister le secretaire general dans l'etude de tous les aspects du desarmement regional, dont Les resultats seront soumis a l'assemblee generale durant la presente session.

Le printemps 1981 marquera le debut du processus de preparation de la seconde session extraordinaire que notre assemblee a decide de consacrer au desarmement. Je tiens ici, au nom des neuf, a souligner que ceux-ci ne menageront aucun effort pour que cette session apporte la contribution positive a la paix et a la securite qu'en attendent tous Les membres.

Monsieur le president,

Le continent africain a vecu pendant l'annee qui vient de s'ecouler bien des evenements marquants.

La communaute internationale a heureusement pu noter que certains pays africains ont fait de reels progres sur la voie de la democratie. de plus, l'histoire recente demontre que l'Afrique affronte avec une assurance croissante la complexite des problemes auxquels ce continent doit faire face. Les neuf enregistrent avec satisfaction cette evolution, car ils sont convaincus que le meilleur moyen d'assurer la paix en Afrique reside dans l'action des pays africains eux-memes, et plus particulierement de leur cooperation dans l'organisation de l'unite africaine. ainsi Les neuf sont convaincus que seul un debat sans ingerences exterieures peut amener une stabilite durable en Afrique.

dans le meme esprit, la communaute europeenne salue la volonte manifestee par Les pays africains de se doter de structures de cooperation et d'integration soit continentales, soit regionales, la derniere initiative dans ce contexte etant celle recemment decidee par neuf pays africains a Lusaka.

Le reglement de la crise au Zimbabwe constitue un element particulierement positif. grace a l'action conjointe et tenace de tous Les interesses, il a ete possible d'aboutir a une solution pacifique. Les neuf adressent une fois de plus leurs felicitations a ce pays pour son admission dans notre organisation, admission attendue avec impatience depuis des annees. ils sont convaincus que le processus engage au Zimbabwe montre qu'il n'est pas utopique de concevoir un etat multi-racial en Afrique australe, base sur l'egalite de tous Les citoyens. ils expriment l'espoir que cette solution pourra avoir valeur d'exemple notamment au regard de l'instauration de l'indépendance en Namibie et de l'abolition de l'apartheid en Afrique du sud.

face a ces developpements encourageants, il y a lieu de noter helas, que la recherche d'une plus grande stabilite politique a donne lieu a des heurts, voire meme a des actes de guerre, entrainant souvent l'exode de vastes couches de la population. en afrique sub-saharienne, de larges regions ont en outre ete une nouvelle fois les victimes de la secheresse. ces phenomenes conjugues accentuent encore la tragedie des refugies en afrique.

pour ce qui est de la namibie, les neuf continuent d'etre preoccupes par la lenteur de la recherche d'un reglement pacifique devant conduire a l'indpendance de ce pays conformement a la resolution 385/1976.

en prenant note de la reponse recemment donnee par l'afrique du sud a la lettre du secretaire general de notre organisation, ils regrettent vivement le retard survenu dans l'application du plan des nations unies, adopte par la resolution 435(1978) du conseil de securite, retard pour lequel l'afrique dus ne saurait denier une certaine responsabilite. dans l'esprit des neuf, il est essentiel de soutenir les efforts du secretaire general, du groupe de contact des cinq occidentaux et des etats de la ligne du front en vue de permettre l'application du plan arrete au sein de notre organisation.

Les neuf soulignent le caractere inacceptable d'un reglement interne qui ne saurait garantir une paix durable dans la region. par ailleurs ils tiennent a rappeler qu'ils ne reconnaissent pas l'instance qualifiee de "conseil des ministres" mise en place debut juillet, sans base legale et incompatible avec le plan de reglement des nations unies.

La politique d'apartheid pratiquee en afrique du sud inquiete profondement les neuf. ils condamnent vigoureusement ce systeme fonde sur le racisme institutionalise et regrettent qu'il soit maintenu de maniere autoritaire en depit de la desapprobation et des oppositions manifestees. ils regrettent que le debat interne, qu'ils avaient suivi avec interet, n'ait pas permis a ce jour de reels progres en vue de la creation d'une societe plus juste. les neuf soulignent que la persistance de cette situation entrainera un accroissement de la tension, compromettant ainsi les chances d'une solution equitable et durable.

dans leur déclaration du 28.7.1980, les neuf se sont félicités publiquement du caractère encourageant des premiers résultats de la mise en œuvre par les sociétés européennes du code de conduite adopté par les états de la Communauté européenne le 20.9.1977. Il ne doute pas que des progrès pourront encore être accomplis dans la définition et dans l'application de cet outil dans le cadre de la lutte contre la discrimination raciale. Les neuf rappellent leur engagement en tant que Communauté européenne à favoriser une évolution positive et pacifique en Afrique du Sud qui mettrait un terme à la politique d'apartheid dans ce pays.

Le processus de démocratisation nécessite du courage et de la détermination de la part des pays de l'Amérique latine. Les neuf attachent du prix à ce processus ainsi qu'à l'élimination de la violence dans la vie politique. À cet égard, il y a lieu de regretter l'absence de progrès significatifs dans de nombreux cas de même que les obstacles sur le chemin de la démocratie alors que la mise en place semblait assurée.

Face à ces événements, la Communauté salue la voie choisie par le Pérou ainsi que les tentatives encourageantes de regroupement sur une base régionale. Le concours de l'Europe, elle-même engagée dans un processus similaire, ne saurait faire défaut en particulier aux états-membres démocratiques du pacte andin.

L'Europe est consciente de ses liens traditionnels avec l'Amérique latine. Nous sommes de ce fait vivement intéressés à rechercher les moyens de renforcer nos relations économiques et politiques avec elle.

Monsieur le Président,

En Asie la situation continue à se détériorer gravement. Si l'année dernière encore cette région n'a connu qu'un seul foyer majeur de tension à savoir la péninsule indochinoise, il faut désormais y ajouter un deuxième, l'Afghanistan. À l'origine de ces deux conflits nous trouvons la violation flagrante de principes contenus dans la Charte qui est à la base de notre organisation, à savoir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre état. Ces règles de la vie internationale ont été violées de manière inacceptable et continuent de l'être par des États qui profitent de leur supériorité militaire pour asseoir leur sphère d'influence, fut-ce au risque de compromettre la paix et la stabilité dans le monde.

Une telle politique relève de conceptions que la Communauté des Nations avait cru pouvoir considérer comme dépassées. Malheureusement, les leçons de l'histoire ne sont pas toujours comprises par tous.

au cours de la 34eme assemblee generale des nations unies, a la suite d'une initiative des pays de l'ansea une resolution avait ete adoptee a une tres large majorite, condamnant l'invasion au kampuhea et exigeant le retrait de toutes les forces d'occupation etrangeres de ce pays. cette resolution n'a ete suivie d'aucun effet et si la situation alimentaire de populations khmeres de l'interieur du pays ou aux frontieres avec la thailande a pu s'ameliorer quelque peu au cours des mois, la situation politique n'a pas change.

Les neuf rappellent leur determination de voir se poursuivre l'aide internationale tant par la voie maritime et aerienne que par la voie terrestre. ils encouragent le secretaire general de l'organisation des nations unies a perseverer dans ses contacts avec les organisations internationales d'aide, afin d'assurer le ravitaillement des populations scandaleusement affamees et deracinees. Les neuf sont convaincus que seule une solution politique est susceptible d'assurer la stabilite dans la region et ils lancent un appel a toutes les parties au conflit pour qu'une solution suivant les lignes de la resolution no 34/22 devienne possible. a cet effet le retrait des troupes vietnamiennes occupant le territoire cambodgien constitue une condition indispensable. de l'avis des neuf une telle solution devrait etre fondee sur l'existence d'un cambodge independant et neutre, dote d'un gouvernement reellement representatif et entretenant des relations amicales avec tous les pays de la region.

en afghanistan, neuf mois apres l'invasion sovietique la resistance continue. des combats acharnes opposent des patriotes sous-equipés a une armee etrangere au materiel hautement sophistique. malgre la disproportion des forces, une fin prochaine du conflit n'apparait pas comme probable. en janvier l'assemblee generale des nations-unies avait adopte a une ecrasante majorite une resolution exigeant la cessation de l'invasion etrangere en afgahnistan. dans le but de permettre la restauration d'une situation conforme a cette resolution, qui n'a toujours pas ete suivie d'effets, les neuf avaient avance de concept d'un afghanistan neutre et non-aligne se tenant a l'ecart de la competition des puissances. a cette fin les grandes puissances et les etats voisins devraient prendre l'engagement de respecter la souverainete et l'integrite de l'afghanistan, de ne pas s'ingerer dans ses affaires interieures et de s'interdire toute forme de presence ou d'association militaires avec lui.

d'autres efforts en faveur d'une solution du conflit ont ete entrepris par la conference islamique, notamment a la suite de la creation par celle-ci d'une commission speciale chargee d'explorer les possibilites d'un reglement politique aupres de toutes les parties concernees.

Les neuf expriment le ferme espoir qu'il sera possible d'éviter le prolongement indéfini de cette guerre particulièrement cruelle par une solution conforme à la résolution de notre assemblée, assurant le retrait des troupes soviétiques et le libre exercice par le peuple afghan de son droit à déterminer son propre avenir.

Les neuf ont répété à maintes reprises qu'ils respectent pleinement l'indépendance de l'Iran et le droit du peuple iranien à déterminer lui-même son avenir. Je le répète devant cette assemblée: Les neuf sont véritablement mus par le désir sincère d'arriver à de bonnes relations avec la République islamique d'Iran qui a entamé une nouvelle phase de son histoire.

Je regrette cependant de devoir ajouter que malheureusement l'obstacle majeur à ces bonnes relations est constitué par le problème des otages.

Au nom de la communauté des neuf il est en effet de mon devoir de dire devant cette assemblée des Nations Unies dont l'un des buts essentiels est de promouvoir la paix, de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international - combien les neuf sont préoccupés par la détention continue des otages américains en Iran. Les autorités iraniennes persistent à ignorer l'appel sans équivoque lancé par le Conseil de Sécurité ainsi que la décision de la Cour internationale de Justice.

Devant la persistance de la détention des otages les neuf comme d'autres pays ont été amenés à traduire par des mesures concrètes la profonde réprobation qu'ils éprouvent devant cette violation flagrante du droit international.

Au moment où la République islamique d'Iran s'est dotée d'institutions démocratiques, et où le nouveau gouvernement est entré en fonction, les neuf, et je le crois, la communauté internationale toute entière, espèrent que cette question trouvera une solution, que les otages seront libérés et que l'Iran respectera toutes les obligations de droit international, en particulier celles qui assurent la protection des étrangers qui résident dans ce pays.

Ai-je besoin de dire que l'immunité du personnel diplomatique se trouve à la base des relations normales et sûres entre les peuples de la communauté internationale.

Par ailleurs le respect général des droits de l'homme également dans ce pays, reste un sujet de préoccupation en Europe. Malheureusement, les récents actes de guerre entre l'Iran et l'Irak ne peuvent qu'aggraver dangereusement la tension et rendre encore plus difficile la normalisation de la situation.

Monsieur Le président,

depuis la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale la situation s'est dangereusement détériorée au Moyen-Orient, dans les mois passés, les problèmes relatifs à cette situation ont été traités à huit reprises par le Conseil de Sécurité et ils ont fait l'objet d'une session spéciale de l'Assemblée générale. L'accroissement constant des tensions, le durcissement des positions de part et d'autre rendent plus nécessaire et plus urgente que jamais la recherche d'une solution globale du conflit israélo-arabe. Le temps est donc venu d'abandonner le langage de la violence pour celui du dialogue, un dialogue entre toutes les parties concernées sur les conditions et les modalités du rétablissement de la paix.

Il y a un an, le ministre irlandais des Affaires étrangères parlant au nom des neuf, avait pris acte avec satisfaction des progrès réalisés dans la voie d'une amélioration des relations entre l'Égypte et Israël à la suite de la signature des accords de Camp David. Jusqu'à présent, ces accords, dont nous reconnaissons les grands mérites sur le plan des rapports égypto-israéliens, notamment en ce qu'ils ont permis l'évacuation de la majeure partie du Sinaï en application de la résolution 242 du Conseil de Sécurité, n'ont cependant pas eu les résultats escomptés en ce qui concerne la promotion d'un règlement de paix global juste et durable, impliquant toutes les parties concernées, qui reste l'objectif final.

depuis des années les neuf n'ont cessé de rappeler à cette tribune et dans d'autres enceintes qu'un tel règlement doit être fondé essentiellement sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité, appliquées dans tous leurs éléments et à toutes les parties concernées, ainsi que sur les principes qu'ils ont énoncés à différentes reprises.

Inquiets devant l'évolution de la situation dans la région et conscients du rôle particulier que leur imposent les liens traditionnels et les intérêts communs qui unissent l'Europe à cette partie du monde, les chefs d'État et de gouvernement des neuf ont publié à Venise, le 13 juin passé, une déclaration par laquelle ils ont mis à jour leur position et dans laquelle ils manifestent leur intention de remplir pleinement le rôle particulier qui leur incombe et d'œuvrer de manière plus concrète en faveur de la paix.

comme le dit la déclaration de Venise, le moment est venu de favoriser la reconnaissance et la mise en œuvre des deux principes universellement admis par la communauté internationale, à savoir le droit à l'existence et à la sécurité de tous les États de la région, y compris Israël, et la justice pour tous les peuples ce qui implique la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

de cette double exigence decoulent logiquement toutes les consequences dont le droit pour tous les pays de la region de vivre en paix dans des frontieres sures, reconnues et garanties d'un reglement de paix devraient etre fournies par l'organisation des nations-unies sur la decision du conseil de securite et, le cas echeant, sur la base d'autres procedures mutuellement agreees. Les neuf se declarent disposes a participer, dans le contexte d'un reglement global, a un systeme de garanties internationales concretes et contraignantes, y compris sur le terrain.

d'autre prt, le probleme palestinien, qui n'est pas un simple probleme de refugies, doit enfin trouver une juste solution. Le peuple palestinien, qui a conscience d'exister en tant que tel, doit etre mis en mesure, par un processus approprie, defini dans le cadre global du reglement de paix, d'exercer pleinement son droit a l'autodetermination.

La solution du probleme du proche-orient consiste a reconcilier et a faire vivre ensemble les deux realites essentielles que sont l'etat d'israel et le peuple palestinien. par consequent, la reconnaissance du droit a l'existence d'israel et la mise en oeuvre du droit du peuple palestinien a l'autodetermination seront a la base des negociations qui devront mener a un reglement de paix global.

israel doit, en consequence, mettre fin a l'occupation territoriale qu'il maintient depuis 1967. a cet egard, les colonies de peuplement israeliennes representent un obstacle grave au procesus de paix. Les neuf considerent que ces colonies ainsi les modifications demographique et immobilieres dans les territoires arabes occupes sont illegales au regard du droit international.

de meme, vu le role particulierement important que la question de jerusalem revet pour toutes les parties en cause, les neuf n'acceptent aucune initiative unilaterale qui ait pour but de changer le statut de cette ville et soulignent que tout accord a ce sujet devrait garantir le droit de libre acces pour tous les lieux saints.

enfin, soucieux de mettre fin a la violence, les neuf considerent que seule la renonciation a la force et a la menace de l'emploi de la force par toutes les parties peut creer un climat de confiance dans la region et constituer un element fondamental pour un reglement global du conflit au proche-orient.

ce règlement suppose, naturellement, l'adhésion et le concours de toutes les parties concernées. Les principes que je viens de rappeler s'imposent à chacune d'entre elles sans exception, donc au peuple palestinien, et à l'O.P. qui devra être associée à la négociation.

telle est la position des pays de la communauté européenne à partir de laquelle ils s'efforceront de contribuer à la recherche d'un règlement de paix au proche-orient.

aux termes de la déclaration de Venise, les neuf gouvernements de la communauté européenne ont décidé de prendre les contacts nécessaires avec toutes les parties concernées. Ces contacts devaient avoir pour objet de s'informer de la position des différentes parties par rapport aux principes définis dans la déclaration du 13 juin et, à la lumière des résultats de cette consultation, de déterminer la forme que pourrait prendre une initiative européenne.

La mission de contacts que je viens d'entreprendre conformément à cette déclaration m'a conduit dans les pays suivants: la Tunisie, où j'ai rencontré les autorités de ce pays, ainsi que le secrétaire général de la Ligue arabe, Israël, le Liban, où j'ai eu des contacts avec le gouvernement libanais, avec M. Yasser Arafat, président du conseil exécutif de l'O.P., et des représentants des différentes communautés, la Syrie, la Jordanie, le Koweït, l'Irak, l'Arabie saoudite et l'Égypte.

Par ailleurs, j'ai également eu des entretiens avec des interlocuteurs palestiniens, avec le cardinal secrétaire d'État au Vatican, et avec le secrétaire d'État américain.

À la fin de ce mois, je compte rencontrer des représentants palestiniens locaux dans les territoires occupés.

Des maintenant, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont reçu, les autorités gouvernementales comme les représentants des différentes organisations et communautés, de leur accueil courtois et même chaleureux et de l'intérêt que, sans exceptions, ils ont apporté à la mission européenne ainsi que de leur appréciation du rôle que l'Europe est appelée à jouer dans cette partie du monde.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les principes énumérés dans la déclaration de Venise et qui sont à la base de la mission de contacts ne sont que partiellement et inégalement acceptés de tout le monde: mais les neuf sont confiants que la sincérité de leurs intentions et leur détermination de contribuer à une solution de conflit seront reconnues et appréciées de tous les intéressés.

Les conclusions de la mission de contacts européenne devront être tirées au moment où elle prendra fin. Il est possible, toutefois de faire, dès à présent, un certain nombre d'observations.



j'ai note, en premier lieu, l'inquietude voire l'angoisse de tous mes interlocuteurs devant l'evolution de la situation au cours des derniers mois.

cela amene la plupart des dirigeants que j'ai rencontres a insister sur l'urgence d'une action decisive en faveur de la paix.

en israel, le besoin de securite va clairement au dela d'une notion strictement militaire et repond a une aspiration profondement ressentie d'etre accepte par le milieu arabe environnant, ce qui continue a lui etre refuse. toutefois, ce besoin de securite n'est pas une preoccupation exclusivement israelienne. il est vivement ressenti dans toute la region et, en particulier, dans les pays arabes limitrophes d'israel et parmi la population palestinienne des territoires actuellement occupes.

j'ai note en deuxieme lieu que tous les pays arabes et les palestiniens a l'unanimité, considerent le retrait d'israel des territoires occupes et le droit a l'autodetermination du peuple palestinien comme deux principes fondamentaux. cette exigence repond, je l'ai ainsi ressenti, a une revendication profonde de justice. c'est pourquoi les creations de colonies de peuplement de meme que la loi recemment votee par le parlement israelien, declarant jerusalem capitale d'israel sont perçues chez les arabes avec une intensite particuliere.

chacune des parties directement concernees rejette categoriquement une solution imposee qui aurait ete elaboree en dehors de sa participation. cela vaut plus particulierement pour israel et les palestiniens.

je voudrais faire part, enfin, a cette assemblee d'une reaction toute personnelle : la vue de tant de souffrances humaines et tant d'efforts gaspilles pour la guerre et donc perdus pour la cause de la paix, doit nous inciter davantage a ceuvrer en faveur d'une solution du conflit.

les indications que j'ai pu recueillir au cours de ma mission confirment la ligne que les neuf ont jusqu'a present suivie. il apparait, en effet, plus que jamais, que seul un reglement global peut ramener une paix juste et durable au proche orient. cela signifie que toutes les parties concernees doivent etre associees a la negociation, mais aussi, et chacun doit l'admettre que le probleme d'israel et celui du peuple palestinien sont indissolublement lies.

il est vain de chercher a resoudre ces deux problemes independamment l'un de l'autre.

c'est pourquoi les neuf estiment necessaire qu'israel manifeste clairement son intention de mettre fin a l'occupation territoriale qu'il maintient depuis le conflit de 1967. Les conditions dans lesquelles s'effectuerait cette evacuation, les garanties dont elle serait entouree seraient l'objet des negociations. en attendant, israel devrait s'abstenir de creer des faits accomplis en implantant, de nouvelles colonies de peuplement, ce qui ne peut que susciter de nouveaux obstacles sur la voie de la recherche d'un reglement.

Parallelement, les pays arabes et les palestiniens devraient reconnaitre explicitement le droit a l'existence d'israel. dans le cadre du reglement de paix, enfin, le peuple palestinien devrait etre mis en mesure de se prononcer sans contrainte, par l'exercice de son droit a l'autodetermination, sur sa future identite nationale.

je terminerai en soulignant la vive inquietude des pays europeens devant la situation qui regne au liban et en particulier dans le sud.

comme les neuf l'ont souligne dans leur declaration de venise sur le liban, il tiennent a reaffirmer leur pleine et entiere solidarite vis-a-vis de ce pays ami, dont l'equilibre demeure dangereusement menace par les affrontements dans la region et renouvellent leur appel pressant a tous les pays et parties concernes pour qu'ils mettent fin a tout acte susceptible de porter atteinte a l'indpendance, a la souverainete et a l'integrite territoriale du liban, ainsi qu'a l'autorite de son gouvernement. Les neuf soutiendront toute action et toute initiative susceptibles d'assurer le retour de la paix et de la stabilite au liban, qui constitue un facteur essentiel d'equilibre dans la region.

il ressort des contacts que j'ai eus tant avec les autorites libanaises qu'avec les autres parties que le probleme du liban est directement lie au problemen du proche-orient, dans son ensemble, et plus particulierement au probleme palestinien. La communaute internationale ne peut cependant, s'abstenir de reagir. des a present, et cela, abstraction faite du conflit israelo-arabe dans son ensemble aux atteintes qui sont portees a l'existence meme de l'etat libanais dans ses frontieres internationales reconnues.

a la suite des evenement dont le sud-liban a ete le theatre recemment, les neuf ont estime necessaire de faire etat publiquement de leurs vives preoccupations et de mettre en garde contre toute entreprise qui, portant atteinte a la souverainete, a l'unite et a l'integrite territoriale du Liban, entrainerait les plus graves consequences pour ce pays et l'ensemble de la region.

ces evenement entravent le role de la finit a laquelle quatre pays parmi les neuf apportent une contribution appreciable. dans leur declaration faite a Luxembourg, le 22 avril 1980, les neuf ont souligne la necessite pour toutes les parties concernees de permettre a la finit d'executer entierement les taches qui lui sont confies, y compris le controle jusqu'a la frontiere internationale.

ils contribuent enfin a aggraver la situation dans la region et sont contraires aux efforts exercees, par la communaute europeenne en particulier, en vue d'un retour a la paix au proche-orient.

Les neuf engagent toutes les parties a faire preuve de la plus grande retenue et a s'abstenir de toute action ou prise de position qui soit de nature a contrarier les chances d'un retour a une paix juste et durable au proche-orient.

ces efforts, et ce sera ma conclusion, vont se poursuivre. Les contacts que j'ai eus jusqu'a present ont ete positifs et nous ont fourni un ensemble d'indications tres utiles, nous les etudions attentivement avec la volonte d'agir efficacement en faveur de la paix. L'objectif est aujourd'hui, pour les neuf pays de la communaute europeenne, de degager, sur la base de cevmxhreflexwon, des orientations et des propositions concretes qui marquent le role de l'europe dans la recherche et la mise en oeuvre d'un reglement de paix au proche-orient.

en attendant, nous faisons appel a toutes les parties interessees pour que, dans les mois qui viennent, elles s'abstiennent de tous actes et declarations qui seraient de nature a envenimer une situation deja tres preoccupante et a detruire ce minimum de confiance et de serenite dont nous avons tant besoin nous tous membres des nations unies dans la recherche de la paix.

un autre probleme qui touche la communaute des neuf de pres est le conflit dans l'ile de chypre. aussi est-ce avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris que les pourparlers intercommunautaires ont repris le 9 aout a nicosie en presence du representant du secretaire general des nations unies. Les neuf formulent l'espoir que les conversations aboutiront a un reglement juste et durable repondant aux besoins et aux aspirations des parties en cause. j'ai eu personnellement l'occasion d'exprimer aux plus hauts responsables des deux communautes le desir de la communaute europeenne de voir enfin ces negociations faire des progres substantiels. nous remercions le secretaire-general, monsieur waldheim, des efforts qu'il deploie dans ce sens. nous croyons egalement qu'en attendant un reglement definitif du differend, il est indispensable que le calme soit maintenu dans l'ile.

Monsieur le president,

permettez-moi d'aborder enfin certaines questions concernant le fonctionnement de notre organisation.

Les neuf sont de l'avis que la representativite des organes de notre organisation est une question primordiale. Les redacteurs de la charte ont eu constamment le souci de tenir compte en meme temps du principe de l'universalite de notre organisation, des necessites d'une repartition geographiquement equitable et de la sauvegarde de l'equilibre entre ses organes.

Les neuf ont la conviction profonde qu'il convient d'etre particulierement prudent avant de toucher a ces equilibres et qu'il est dans l'interet de tous les membres des nations unies de peser soigneusement les avantages susceptibles de suivre une reforme institutionnelle face aux desavantages que celle-ci pourrait engendrer, ils pensent qu'il sera essentiel a l'avenir d'eviter tout ce qui pourrait porter atteinte aux fondements de notre organisation.

par ailleurs, un secretariat independant et efficace selon les articles 100 et 101 de la charte est indispensable. il est donc necessaire de faire un effort approfondi de reflexion en vue d'aboutir a un consensus reel et durable avant d'operer des changements dans ce secretariat, notamment des changements risquant de porter atteinte a son efficacite.

face aux difficultes economiques engendrees par la crise mondiale, le probleme du degagement des ressources a allouer aux nations unies existe pour tous les etats membres. Les neuf pensent que les nations unies devraient reagir de maniere positive a ce climat d'austerite en evitant les doubles emplois et en identifiant les activites desormais depassees en vue de les eliminer dans la mesure du possible. une augmentation réelle du budget pourrait meme ne plus etre necessaire. il va sans dire que le respect strict des regles financieres de notre organisation devra etre assure.

Les operations de maintien de la paix constituent une tache particuliere- ment importante pour l'onu. Les neuf se decla- rent prêts a appuyer les efforts des nations unies dans ce domaine et a y participer dans la mesure de leurs moyens. ils lancent un appel a toutes les parties concernees afin que celles-ci permettent un bon deroulement de ces operations suivant les directives fixees par les resolutions des nations unies.

a cet egard, il y a lieu de relever une fois de plus la position difficile de l'la finit, a laquelle quatre etats membres de la communaute europeenne fournissent une contribution desinteresse.

monsieur le president,

je viens d'exposer longuement les positions communes des neuf pays membres de la communaute europeenne sur les grands problemes mondiaux. je n'ai pas l'intention d'y ajouter beaucoup de considerations nationales. et ceci essentiellement parce que le luxembourg se retrouve entierement dans la communaute europeenne et appuie pleinement les activi- tes de celle-ci. il n'a pas l'intention d'aller au-dela et de se manifester de facon propre sur la scene mondiale. tant que l'action commune des pays membres de la communaute europeenne lui donne satisfaction.

il m'importe cependant de vous faire part de deux considera- tions a titre personnel :

il y a un mois, j'ai accompli une mission de contact au proche-orient au cours de laquelle j'ai recueilli une foule d'informations et d'impressions sur le conflit israelo- arabe. je l'ai fait en tant qu'emissaire de la communaute europeenne et j'en ai parle tantot. il me tient cependant a coeur d'adresser un pressant appel a la raison et de demander a toutes les parties concernees de faire preuve d'esprit de conciliation. le temps ne travaille en faveur de personne. ceux qui croient que la consolidation de gains territoriaux illegitimes assurera leur securite se trompent lourdement. sont dans l'erreur egalement ceux qui pensent que des preala- bles ou le refus de discuter avec l'adversaire pourront leur donner un avantage. l'une ou l'autre de ces voies conduira fatalement a l'affrontement, dans lequel tous se- ront perdants. j'adresse un appel a tous pour qu'ils contribuent a creer ce climat de confiance qui seul permettra de sortir du cercle de la violence et de faire des progres dans la voie d'une solution fondee non pas seulement sur la justice et le droit mais surtout sur la comprehension mutuelle.

de meme se tromperaient tous les tiers qui escomptent quelque avantage possible du fait d'une tension savamment entretenue. ils risquent de connaitre le sort de l'apprenti sorcier.

au fond, la securite des uns et des autres depend beaucoup moins d'un kilometre carre de plus ou de la conquete de quelques positions strategiques que de l'acceptation par tous du fait crucial qu'a l'avenir, deux communautes vivront ensemble en paix et en confiance dans ce point du monde si charge d'histoire.

j'aimerais dire egalement quelques mots sur la 11eme session extraordinaire de notre assemblee generale consacree au developpement, qui vient de se terminer il y a une semaine. je ne veux pas suivre mon inclination premiere, qui serait faire d'amertume devant le peu de resultats ni faire des commentaires desabuses sur l'attitude de certains pays, qui n'ont pas cru pouvoir se conformer au courant d'opinion generale. il appartient a chaque gouvernement de prendre ses responsabilites et de juger en toute independance des positions qu'il desire adopter.

en tant que president du conseil de ministres de la communaute europeenne, je dois cependant exprimer ma deception que la commission n'ait pas pu assumer jusqu'au bout le role genereux et dynamique qu'elle avait l'habitude de jouer. cela je ne peux que le regretter.

ce qui est plus important toutefois, - et je me tourne vers l'avenir - ce sont les suites que la 11eme session speciale connaitra au cours de la 35eme assemblee ordinaire. il me parait essentiel pour l'avenir de l'humanaite que des pas concrets soient enfin entrepris en vue d'une reduction du clivage entre riches et pauvres a l'echelle mondiale. Les ouvertures, si faibles soient-elles, que contient la 11eme session speciale, doivent etre saisies a pleines mains et exploitees par tous - y compris, et meme en tout premier lieu, les pays bien pourvus, qu'il s'agisse de pays industrialises quelque soit leur systeme economique ou qu'il s'agisse des pays membres du groupe des 77 que leurs richesses naturelles, notamment en petrole, classent parmi les plus riches du monde a l'heure actuelle.

monsieur le president,

Les deux commentaires que je viens de faire a titre national visent les deux taches fondamentales de notre organisation, a savoir assurer la paix et reduire les inegalites economiques de par le monde. des progres importants sur ces deux plans s'imposent, mais deja des petits pas positifs accomplis grace a nos travaux ici constitueront une ample justification pour cette reunion de 154 pays. ma conviction et mon espoir sont que ces progres seront effectivement accomplis grace a notre cooperation a tous.